

De : Atounouvi, Kokou [<mailto:Kokou.Atounouvi@transports.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 10 février 2021 17:48

À : Gilles Marcoux; sylvain.payant@municipalite.saint-isidore.qc.ca

Cc : Correia, Rogerio; Grondin, Liette

Objet : Copie de la clause ferroviaire - Bail de l'ancienne emprise ferroviaire – Piste cyclable de la route verte

Bonjour, Monsieur, le Directeur général,

Je vous transmets ci-dessous une copie de la clause ferroviaire, comme convenu lors de la rencontre de ce 10 février 2021 entre le Ministère, la MRC Roussillon et la ville de St-Isidore.

« 7.1 Réaliser et exploiter le parc linéaire, à l'extérieur de la plate-forme ferroviaire, en conformité avec le programme d'aménagement exigé à l'article 11 à des fins d'activités de loisir, de plein air et de sport, tout en s'assurant que l'aménagement du corridor récréotouristique soit et demeure compatible avec la coexistence d'une éventuelle activité ferroviaire.»

Je vous remercie de votre collaboration et je reste disponible pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Monsieur Marcoux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Kokou Atounouvi | Agent de liaison

Direction des relations avec le milieu – Région métropolitaine de Montréal

Ministère des Transports du Québec

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 13e étage, C.P.5 | Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 687-0500, poste... // Cell. : 438-580-8506

kokou.atounouvi@transports.gouv.qc.ca



Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, merci de le détruire et de m'en aviser aussitôt.